

# Le traitement des déchets

> LES COMMUNES ET LE SYCTOM

1

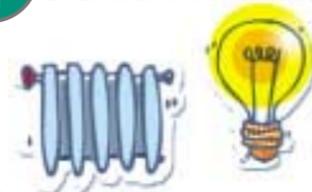


2

> LES INSTALLATIONS DU SYCTOM

4

> LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LA VALORISATION MATIÈRE



3

> LE RECYCLAGE DES DÉCHETS



1 > LES COMMUNES ET LE SYCTOM

Chaque commune est responsable de la collecte, du traitement et du recyclage des déchets que nous produisons, nous, les habitants. Le SYCTOM regroupe 90 communes de l'Île-de-France. Il s'occupe du traitement des ordures de 5 millions et demi d'habitants ! Que faire de tous ces déchets ? Il existe, pour l'instant, trois solutions.

- La première est de les trier dans des endroits appropriés, les centres de tri.
- La deuxième est de les brûler dans des centres de valorisation énergétique.
- La troisième est de les mettre à la décharge. Mais la loi Royal l'interdit dès juillet 2002.

2 > LES INSTALLATIONS DU SYCTOM

Le SYCTOM a plusieurs usines autour de Paris. Celle d'Ivry-Paris XIII traite deux sortes de déchets.

- Premièrement, ceux que nous trions nous-mêmes, avant de les jeter : ils sont acheminés vers des centres

de tri. Par exemple les plastiques, le papier, le carton...

- Deuxièmement, ceux que nous jetons sans les trier : ils sont dirigés vers des centres de valorisation énergétique, pour y être brûlés afin de produire de l'énergie.

3 > LE RECYCLAGE DES DÉCHETS

Les déchets qui sortent des usines qui les transforment pour fabriquer de nouveaux objets, que tu as sûrement chez toi : pulls, tuyaux, journaux... On appelle cela le recyclage.

4 > LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LA VALORISATION MATIÈRE

Les déchets brûlés dans le four permettent de produire de l'électricité et du chauffage. Les cendres sont récupérées pour la construction des routes.